

*Pêches et forêts*

Je dois maintenant, en ma qualité de ministre, commenter la motion que le comité a présentée, et même si tout le crédit en revient à son auteur, je rappelle encore une fois que ce comité, formé en majorité par des députés conservateurs, lui a donné son appui. Je trouve que c'est une motion importante, non pas parce que la majorité des députés conservateurs y ont souscrit, mais parce qu'elle vient d'un comité de la Chambre. Je suis ici depuis assez longtemps peut-être pour demander aux députés de me croire lorsque je dis que j'estime maintenant faire partie de la Chambre et que j'éprouve beaucoup de respect pour le comité qui a entendu les témoignages et accepté cette motion.

Mon collègue, le député de Skeena, a déclaré que nous étions pris entre l'écorce et l'arbre. C'est un homme qui sait s'exprimer. J'ignore s'il a des dispositions pour la poésie, mais il choisit toujours les mots les plus imagés, parfois, il enchante la Chambre, parfois il la terrifie et quand il n'est pas au sommet de sa forme, il peut aussi à l'occasion l'exaspérer. Mon collègue a dit, fort à-propos, que la Chambre était prise entre l'arbre et l'écorce. Il ne faisait certes pas allusion à cette étroite gorge qu'est la vallée de la Thompson, où on déblaie actuellement la pierraille. On comprend très bien les raisons qui motivent cette motion. L'effet ne serait pas un retard d'un an, mais l'absence de construction, dans cette partie de la Thompson, pendant deux ans. Cela crée certains problèmes. Mon collègue sait très bien qu'en Colombie-Britannique il y a 15 p. 100 de chômeurs. C'est le chiffre officiel, mais en réalité il est plus élevé que cela. Lui et moi, nous nous sommes battus, côte à côte, pour les habitants de la Colombie-Britannique, et je le reconnais avec une certaine fierté. Je présume que nous continuerons à l'avenir. Le député sait également, comme moi, que nous avons certaines difficultés économiques très graves dans notre province et il n'ignore pas que toute entreprise commerciale dira qu'elle doit faire ce qu'elle a prévu, en raison des conséquences financières et économiques. Je vois que le député ne me croit pas. Je suis tout à fait d'accord avec lui, nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce, mais, comme nous en sommes tous les deux conscients, nous devrions parvenir à une entente, ici, aujourd'hui.

Je ne suis pas particulièrement fier de ce qu'ont fait les Chemins de fer nationaux. Je ne connais probablement pas tous les détails aussi bien que je le voudrais, mais, hier, j'ai reçu un télex d'un Canadien qui rappelait le nombre de fois où il avait demandé aux Chemins de fer nationaux des renseignements qu'il n'a jamais reçus.

Je dirai au député de Skeena que j'ai été impressionné par son discours, et que je ne le suis pas par la gestion des Chemins de fer nationaux, à propos de cette question, au cours des deux dernières années. En disant cela, nous ne résolvons pas la situation qui nous place, comme le disait mon collègue, «entre l'arbre et l'écorce». Je sais que les Chemins de fer nationaux peuvent dire à un comité qu'ils ont envoyé beaucoup de lettres. Ils ont des documents qui, au sens le plus strict, attestent qu'ils ont demandé aux autochtones ce qu'ils voulaient. Si tout ce que l'on regarde ce sont les documents des Chemins de fer nationaux, tels qu'ils sont établis, on peut dire que l'on a donné aux autochtones la chance de se faire entendre et qu'ils n'en ont pas profité. Par ailleurs, je peux comprendre les difficultés des Chemins de fer. Après tout ce ne sont pas des ennemis du Canada.

La difficulté qui est la mienne, c'est que je dois dire aux Chemins de fer nationaux que le fait de consulter pour la

forme ne constitue pas une négociation avec les autochtones. Je devrais dire que cela ne constitue une négociation avec personne. Notre gouvernement prône la consultation, pour essayer de s'entendre avec les gens et de parvenir à la réconciliation. Cela va beaucoup plus loin que la simple assurance que l'on a envoyé des notes. Je dirais donc à mon collègue, en tant qu'habitant de la Colombie-Britannique qui, comme moi, se préoccupe de l'avenir de cette province, que je ne suis pas ici pour défendre le CN ou qui que ce soit d'autre pour la façon dont ce problème a été traité. Je ne suis pas ici non plus pour défendre—pour utiliser le jargon anglican—«les péchés par action ou par omission» commis dans le passé par plusieurs ministères. Je ne suis pas ici pour revivre les dernières élections, mais il me paraît presque inconcevable qu'un nouveau gouvernement puisse se trouver dans ce genre de situation vis-à-vis de nos autochtones.

J'étais dans la circonscription de mon collègue il y a une semaine car, comme je l'ai dit, on ne peut pas être ministre des Pêches et Océans si l'on ne visite pas les régions où vivent les pêcheurs. Le député comprendra cela. Mais j'étais à Prince-Rupert il y a une semaine et, le député le sait, j'y ai discuté précisément de cette affaire avec les représentants des autochtones. Je trouve renversant qu'un nouveau gouvernement se trouve confronté à cette situation déplorable. Nous sommes, ou tant s'en faut, dans une situation telle que, quoi que nous faisons, quelqu'un pourra nous le reprocher. Mon collègue sait exactement ce que je veux dire. Le moratoire d'un an n'en est pas un en fait, c'est plutôt un moratoire de deux ans, en raison de la montaison du saumon dans la rivière Adams. Je constate que mon collègue hoche la tête.

• (1550)

Comme on a commis bien des erreurs et qu'un grand nombre de Canadiens, au demeurant fort honnêtes, ont pris les mauvaises décisions à cet égard, nous devons nous demander ce que nous devons faire maintenant. Étant donné la haute estime dans laquelle je tiens le comité, et comme j'ai montré sans équivoque à maintes reprises ma détermination de tâcher par tous les moyens de faire reconnaître le bien-fondé des revendications de nos concitoyens autochtones, je me trouve dans une situation intenable à l'heure actuelle. Je ne le nie pas et je ne cherche pas à m'y dérober.

J'ai eu l'avantage d'obtenir hier des renseignements complets de divers ministères à ce sujet. Je n'ai pas dit comme le député de Skeena que nous étions pris entre le marteau et l'enclume, mais j'ai dit que deux choix s'offraient à nous. Ou bien nous décidons de ne rien faire pendant deux ans, avec toutes les conséquences économiques que cela implique, ou bien nous décidons d'aller de l'avant et risquons de faire immédiatement l'objet d'une demande d'injonction devant les tribunaux. Une poursuite a déjà été intentée et elle risque fort de se rendre jusqu'à la Cour suprême du Canada en raison de ses incidences sur le fondement même des réclamations des autochtones. Ceux qui s'imaginent que toute cette question va disparaître comme par enchantement se leurrent. Je tiens à ce que la Chambre sache bien que cette question ne se réglera pas d'elle-même. Les gouvernements provinciaux ne vont pas pouvoir tirer le rideau sur cette affaire. Les sociétés commerciales ne vont pas pouvoir faire comme si elle n'existait pas. Personne